



Immigration en France, situation irrégulière en Allemagne

Par **Ch Sarra**, le **11/07/2017** à **12:34**

Bonjour,

J'ai des questions par rapport à ma soeur qui vit actuellement en Allemagne et qui souhaite s'installer en France. En effet, après avoir effectué son deuxième master là-bas, elle est actuellement en situation irrégulière (on est marocains et son visa a expiré), elle vient de trouver du travail (comme assistante commerciale) en France mais elle hésite à parler de sa situation à son employeur (elle n'a pas encore signé de contrat), j'ai deux questions quant à cette situation:

- Est-ce qu'elle est dans l'obligation de parler de sa situation à son employeur avant de signer son contrat ? Si oui, comment se fait alors la régularisation de la situation en France ?

- Si un contrôle survient en Allemagne et qu'elle est expulsée, est-ce vrai qu'elle sera bannie pour rentrer dans l'UE pendant six ans ?

Je vous remercie d'avance pour toute clarification et toute réponse.

Bonne journée.

Par **youris**, le **11/07/2017** à **16:21**

bonjour,

un employeur français n'a pas le droit d'embaucher un étranger sans titre de séjour.

si elle ment à son futur employeur, elle devra en assumer les conséquences.

salutations

Par **Ch Sarra**, le **11/07/2017** à **19:52**

Merci beaucoup pour votre réponse.